Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2025-063] TARIFS 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 28 novembre 2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mr Bruno ANTOINE (*arrivé à 18h40*), Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mr Michel LE MERCIER, Mme Claudine NIZAN.

Excusés : Mr Julien MAUGUIN, Mme Christiane JOUBIOUX (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN).

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GRANDIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1,

Vu la délibération n°2023-069 du 12 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 24 novembre 2025,

Il est précisé qu'il a été appliqué un taux de +1.3% (estimation inflation 2026) sauf aux tarifs de restauration scolaire (+1.8% en raison du taux appliqué par la société de restauration).

Mr Erwann GRANDIN indique que dans les autres communes les locations pour pots après obsèques sont gratuits. Le conseil municipal valide la gratuité pour ce type de location.

Après délibération, le conseil municipal valide les tarifs municipaux suivants applicables à partir du 1er janvier 2026 :

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE

Location salles communales aux particuliers	Habitants de Guéhenno		Hors commune	
Cantine scolaire (hors période scolaire)				
Vin d'honneur	36 €		52 €	
Repas/Buffet campagnard	104 €		156 €	
Location avec cuisine				
Salle des fêtes		chauffage		chauffage
Vin d'honneur/réunions	62 €	88 €	83 €	109 €
Forfait 1 jour	166 €	228 €	270 €	332 €
Forfait 2 jours	270 €	332 €	374 €	436 €
Bal/fest noz				
Spectacle				
Réception après obsèques	GRATUIT			
Sonorisation	52 €		104 €	
Podium				
Cuisine (forfait applicable à la location)	52 €		63 €	
Salle annexe de la salle multifonctions				
Vin d'honneur (paroisse de Guéhenno = tarif local)	36 €		52 €	
Dépôt de cautions				
Dépôt de caution "dommages matériels" cantine et salle multifonctions	478 €		478 €	
Dépôt de caution "dommages matériels" salle des fêtes	1 038 €		1 038 €	
Dépôt de caution "ménage" (voir rubrique ci-dessous)	Equivalent prestation nettoyage			

Location salles communales aux associations	Associations communales et extérieures	
Salle des fêtes		avec chauffage
Vin d'honneur/réunions/Repas	GRATUIT	
Forfait 2 jours	151 €	228 €
Bal/fest noz	151 €	228 €
Spectacle	151 €	228 €
Sonorisation	GRATUIT	
Scène	GRATUIT	
Cuisine (forfait applicable à la location)		
Podium	prêt sur demande avec caution de 250 € (association extérieure)	
Cantine -restaurant scolaire		
Soirées à but non lucratif (réunions, repas,...)	GRATUIT	
Soirées à but lucratif	62 €	151 €
Salle multifonctions		
Soirées à but non lucratif (communales)	GRATUIT	

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE

Soirées à but lucratif	
Associations communales	208 €
Associations ou organismes à vocation caritative	208 €
Associations Centre Morbihan Communauté	239 €
Autres associations extérieures	374 €
	Les associations communales disposent gratuitement, une fois par an, d'une salle selon leur choix.
Dépôt de cautions	
Dépôt de caution "dommages matériels" cantine et salle multifonctions	478 €
Dépôt de caution "dommages matériels" salle des fêtes	1 038 €
Dépôt de caution "ménage" (voir rubrique ci-dessous)	Equivalent prestation nettoyage
Prestations de nettoyage	
Salle des fêtes	374 €
Salle des fêtes avec cuisine	727 €
Salle multifonctions et communs	187 €
Cantine municipale et cuisine	187 €
Salle annexe et divers communs	93 €
Location sonorisation communale	
Associations communales	GRATUIT
Associations ou organismes à vocation caritative	GRATUIT
Associations Centre Morbihan Communauté	52 €
Autres associations extérieures	
Caution	478 €
Taxes funéraires	
Taxe d'inhumation	
Concessions (au m^2)	
30 ans	114 €
50 ans	171 €
Occupation du caveau communal (par jour)	
1er mois	
du 2ème au 3ème mois	1,16 €

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE

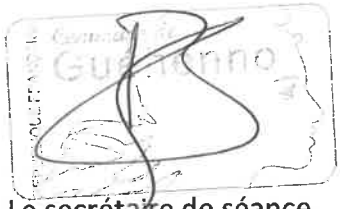
à partir du 6ème mois	2,33 €
Concessions colombarium (plaque fournie sans gravure)	
10 ans	114 €
15 ans	343 €
30 ans	457 €
Dispersion des cendres (plaque non fournie)	57 €
Photocopies	
Noir & blanc	
A4	0,30 €
A4 recto verso	0,40 €
A3	0,40 €
A3 recto verso	0,50 €
Couleur	
A4	1,05 €
A4 recto verso	1,80 €
A3	1,80 €
A3 recto verso	2,10 €
Terrain de camping municipal (par nuit)	
Taxe de séjour / personnes / nuit (exonération -18 ans)	établi par Centre Morbihan Communauté
Adulte	2,10 €
Enfant (moins de 12 ans)	1,35 €
Camping-car ou véhicule aménagé	5,15 €
Véhicule (non aménagé)	2,10 €
Tente	1,55 €
Caravane	2,10 €
Branchement électrique	
Tarif été (du 1er mai au 30 sept)	4,65 €
Tarif hiver (du 1er oct au 30 avril)	9,25 €
Electroménager / cuisinette	~~10,80 €~~
Douche non campeur	4,15 €
Divers	
Heure de tennis	3,10 €
Vente de bois (coupés / non livrés)	

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE

Le stère de chêne	55,00 €
La corde de chêne	155,00 €
Le stère de mélange d'essences de bois	35,00 €
La corde de mélange d'essences de bois	100,00 €
Bois sur pied ou en l'état	au plus offrant
Cantine scolaire	
Repas Enfant	3,44 €
Repas Adulte	5,38 €
Gym	
Séance	4,20 €
Trimestre	32,00 €
Bibliothèque	**Gratuit pour les adhérents**

Pour	**10**
Contre	/
Abstention	/

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Mme Marie-Laure GRANDIN

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600719-20251202-2025_063-DE